



POURQUOI À PARTIR DE 50 ANS ?

C'est à cet âge que le dépistage par mammographie est le plus efficace.

Et si j'ai moins de 50 ans ?

A partir de 25 ans, il est recommandé de se rapprocher d'un professionnel de santé afin de bénéficier annuellement d'une palpation des seins. Si vous constatez un éventuel changement au niveau des seins, il est alors conseillé de consulter un professionnel de santé (médecin, sage-femme).

Et si j'ai plus de 74 ans ?

La décision de réaliser une mammographie de dépistage après 74 ans sera laissée à l'appréciation de votre médecin ou sage-femme.

Rapprochez-vous d'un médecin qui pourra étudier votre histoire familiale et si nécessaire, vous proposer une surveillance adaptée ou une consultation spécialisée.

Et s'il y a des antécédents de cancers chez les femmes de ma famille ?

QUELS SONT LES INCONVÉNIENTS ?

Comme tout acte médical, le dépistage présente aussi des inconvénients. Ainsi, dans l'état actuel des connaissances scientifiques, il n'est pas possible de distinguer parmi les petits cancers ceux qui vont évoluer, qui sont les plus fréquents, de ceux qui n'évolueront pas ou peu (de 10% à 20% des cancers détectés). C'est ce que l'on appelle le surdiagnostic. Par précaution, il est proposé de traiter l'ensemble des cancers diagnostiqués.

ET LES AUTRES DÉPISTAGES ?

En Nouvelle-Calédonie, il existe également un programme de dépistage du cancer du col de l'utérus. Si vous avez moins de 65 ans et que votre dernier frottis date de plus de trois ans, vous pouvez vous rapprocher de nos services afin de bénéficier d'un dépistage gratuit.

Information relative au traitement de vos données personnelles et à vos droits

Au titre de sa mission de service public, l'Agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie (ASSNC) constitue des fichiers d'invitation à partir d'un traitement de données automatisé et assure le suivi des personnes concernées par le dépistage. À ces fins, elle recueille des données concernant votre identité et votre santé auprès de la CAFAT, des provinces et des professionnels de santé concernés. L'ASSNC conservera l'ensemble de vos données jusqu'à la fin de votre suivi. Les données nécessaires à votre suivi médical seront transmises aux professionnels de santé concernés. Les données nécessaires aux évaluations et travaux statistiques seront communiquées aux structures publiques en charge de ces missions. Conformément au Règlement général sur la protection des données 2016/679 et à la loi informatique et libertés n°78-17 modifiée, vous disposez d'un droit d'opposition, d'accès, de rectification, d'effacement, d'un droit à la portabilité de vos données et d'un droit à la limitation de leur traitement que vous pouvez exercer en écrivant à l'ASSNC. Vous trouverez ses coordonnées auprès de votre médecin ou de votre sage-femme. Un recours peut être introduit auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

DÉPISTAGE GRATUIT du cancer du sein



dès 50 ans,
je peux faire une
mammographie
gratuite de
dépistage

**Vous voulez
en savoir plus :**
parlez-en
à votre médecin,
votre sage-femme...

Pour recevoir une invitation :
Tél. 25 07 65
depistage.sein@ass.nc
www.santepourtous.nc

dépistage des cancers féminins

1. QU'EST-CE QUE LE CANCER DU SEIN ?

C'est une multiplication incontrôlée de cellules anormales entraînant la formation d'une masse (tumeur) au niveau du sein. C'est le cancer le plus répandu chez la femme en Nouvelle-Calédonie. Or, en réalisant régulièrement une mammographie, il est possible de détecter tôt cette maladie, de diminuer la lourdeur des traitements et d'augmenter ainsi les chances de guérison.

Le cancer du sein peut se développer sans qu'aucun signe, ni qu'aucune douleur n'apparaisse.

2. QU'EST-CE QUE LA MAMMOGRAPHIE ?

C'est une radiographie des seins. Cet examen ne dure que quelques minutes. Le radiologue réalisera également une palpation des seins.



La Mammographie,
c'est recommandé
tous les 2 ans !

Pour en savoir plus sur le dépistage

PARLEZ-EN AVEC
VOTRE MÉDECIN,
VOTRE GYNÉCOLOGUE
OU VOTRE SAGE-FEMME

3. COMMENT FONCTIONNE LA CAMPAGNE DE DÉPISTAGE DU CANCER DU SEIN ?

À partir de 50 ans, une lettre d'invitation vous sera envoyée tous les deux ans. Toutes les femmes peuvent utiliser cette lettre à la seule condition de ne pas avoir fait de mammographie depuis 2 ans.



Si vous n'avez pas reçu votre invitation, contactez le 25 07 65

UN DÉPISTAGE DE QUALITÉ ?

Toutes les mammographies normales seront relues par un autre radiologue. Le personnel est formé et le matériel est contrôlé tous les 9 mois.

OÙ FAIRE UNE MAMMOGRAPHIE DE DÉPISTAGE ?

Une liste des centres de radiologie répondant aux exigences de qualité accompagne la lettre d'invitation.

LES RÉSULTATS DU DÉPISTAGE

Dans la majorité des cas, aucune anomalie n'est constatée. Le radiologue vous donnera tout de suite un premier résultat de votre dépistage.

Pour plus de sécurité, l'ASSNC fera relire vos mammographies par un autre radiologue. Il sera important de refaire une mammographie tous les deux ans. C'est la répétition de cet examen qui peut permettre de détecter des cancers de petite taille.

Si une anomalie est détectée, le radiologue pourra vous proposer des examens complémentaires ou une surveillance rapprochée.

Dans la majorité des cas, l'anomalie détectée est bénigne. Elle ne nécessitera donc pas de traitement.

Si les examens complémentaires ou la surveillance aboutissent à un diagnostic de cancer, vous serez orienté vers un spécialiste. Avec votre accord, il présentera votre dossier au Réseau d'Oncologie de la Nouvelle-Calédonie (www.onco.nc) afin que vous soit proposé la prise en charge la plus adaptée à votre cas.

Avec votre lettre d'invitation, vous n'aurez
RIEN À PAYER.

La mammographie ainsi que les éventuels examens complémentaires seront alors gratuits pour vous.

COMBIEN ÇA COÛTE ?

GRATUIT

Pour toutes informations complémentaires :
www.santepourtous.nc